

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 15447 MEF/DGD/DU 31 JUIL 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Prorogation du délai de dédouanement des motos en cours d'usage ou neuves détenues dans les magasins.

Réf. : - Circulaire n°1491/MEF/DGD du 09/08/2011
- Circulaire n°1511/MEF/DGD du 16/12/2011
- Circulaire n° 1515/MEF/DGD du 13/02/2012

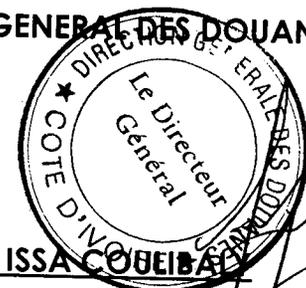
Afin d'encourager le retour à la normalité sur l'ensemble du territoire national, et pour tenir compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions des circulaires visées en référence, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers que le délai de dédouanement des motos en cours d'usage ou neuves détenues dans les magasins et autres lieux de vente, préalablement fixé au 30 juin 2012, est prorogé jusqu'au **30 septembre 2012**, délai de rigueur.

Les dispositions de la présente sont d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- Premier Ministre
- MEF/CAB
- MEMI
- Direction Générale de l'Economie
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



COL. Maj. ISSA COUEIBAYE